

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MERPAN SC

Edition révisée N° : 5

Date : 10 / 8 / 2010

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2010

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : MERPAN SC
Nom chimique ou ingrédient(s) actif(s) : Captane: N-(Trichlorométhylthio) cyclohex-4-ène-1,2-dicarboximide
Usage : Fongicide.
Identification de la société : MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon
 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com
N° de téléphone d'urgence : Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL
 Tél : +33 (0) 1 40 05 48 48
 INRS (France) : +33(0)1 45 42 59 59

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Le produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.
Principaux dangers pour l'homme et l'environnement : Irritant pour les yeux.
 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
 Sensibilisation possible par contact avec la peau.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Préparation

Composants

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	Classification
Captane (ISO)	480 g/l	133-06-2	205-087-0	613-044-00-6	----- Carc. Cat. 3; R40 T; R23 Xi; R41 R43 N; R50
Naphtalène sulfonate condensé	1 à 5 %	68425-94-5	-----	-----	----- Xi; R36/38

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées au chapitre 8.

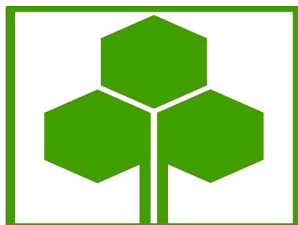
4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Garder la personne atteinte au chaud et au repos En cas de difficultés respiratoires : faire respirer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin en cas de difficultés respiratoires.

Page : 1 / 7

MAKHTESHIM AGAN France 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MERPAN SC

Edition révisée N° : 5

Date : 10 / 8 / 2010

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2010

4 PREMIERS SECOURS (suite)

- **Ingestion** : Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.
- **Contact avec la peau** : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer la quantité exposée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 15 minutes au moins en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si irritation, rougeur, douleur ou gêne visuelle persiste.
- Instructions pour le médecin:** : Aucun antidote particulier. Traiter en fonction des symptômes et apporter des soins. En cas d'ingestion, effectuer un lavage d'estomac et administrer du charbon actif.
- Protections des sauveteurs:** : Utiliser la protection appropriée (voir chapitre 8)

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

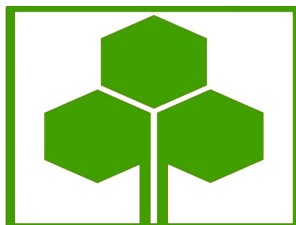
- Moyens d'extinction** : En cas de petits feux: mousse ou poudre chimique sèche, dioxyde de carbone. En cas de feu important: brouillard d'eau, vaporisation d'eau, mousse..
- Risques spécifiques** : La décomposition thermique peut provoquer: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène, chlorure d'hydrogène, oxyde de soufre, CSCI2.
- Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection des intervenants** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire autonome avec masque intégral.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Protection personnelle : voir rubrique 8.
- Précautions pour l'environnement** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. Si le produit a contaminé les eaux de surface, informer les autorités compétentes. Extraire impérativement les couches de sol contaminées.
- Méthodes de nettoyage** : En cas de déversement de faible importance: Absorber dans du sable ou un autre matériel inerte. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
En cas de déversement important: Ramasser et enfermer autant que possible le liquide répandu. Endiguer le produit répandu avec du matériel absorbant ou étanche comme du sable ou de l'argile en vue d'une élimination ultérieure.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Stockage** : Conserver sous clé.
Conserver dans l'emballage d'origine fermé.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MERPAN SC

Edition révisée N° : 5

Date : 10 / 8 / 2010

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2010

7 MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

- Précautions de manipulation et de stockage** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
- Emballage** : Récipients multi-couche obtenus par extrusion-soufflage de polyéthylène haute densité.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

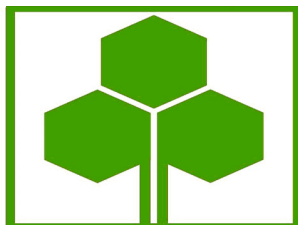
- Hygiène industrielle** : Les locaux où ces matières sont stockées ou utilisées devraient être munis d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Lavez les vêtements avant réutilisation. Bien se laver les mains après manipulation.
- Limites d'exposition professionnelle** : Captane (ISO) : VME - France [mg/m³] : 5
- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire approprié pendant les pulvérisations
Filtre anti aérosol/poussières type P3 (conforme à la norme EN 143)
 - **Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.
Bottes résistantes aux produits chimiques.
 - **Protection des mains** : Gants imperméables type néoprène ou nitrile (conforme à la norme EN 374).
 - **Protection des yeux** : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Informations générales :**
- Etat physique à 20°C** : Liquide.
 - Couleur** : Blanc cassé
 - Odeur** : Faible (Caractéristique.)
 - Point de fusion [°C]** : (Captane): 173 à 175
 - Point d'éclair [°C] (cf)** : Ininflammable.
 - Point d'ébullition final [°C]** : (Captane): Se décompose
 - Densité** : (20°C) 1,235 à 1,27
 - Pression de vapeur, 50°C** : (Captane): 2.01 X10⁻⁴ Pa (pur)
 - Solubilité dans l'eau** : (Captane): Insoluble.
 - Log P (octanol/eau) à 25°C** : (Captane): 2,57
 - Caractéristiques d'explosivité** : Non explosif

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité et réactivité** : Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.
- Réactions dangereuses** : Les substances alcalines, comme la chaux et la bouillie bordelaise, réduiront les substances fongicides.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MERPAN SC

Edition révisée N° : 5

Date : 10 / 8 / 2010

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2010

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)

Polymérisation dangereuse	: Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux	: La décomposition thermique peut provoquer: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène, chlorure d'hydrogène, oxyde de soufre, CSCl2.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Sur le produit	Sur le produit
Toxicité aiguë	
DL50 (voie orale, rat) [mg/kg]	: > 6000
DL50 (voie cutanée, rat) [mg/kg]	: > 2000
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: > 4.5
- Contact avec la peau	: Modérément irritant pour la peau
- Contact avec les yeux	: Modérément irritant pour les yeux.
-Sensibilisation	: Test de maximisation sur cobaye: Sensibilisation extrême
Toxicité chronique	
* Cancérogénicité	Pour le Captane: : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Mutagénicité	: Non mutagène (test in-vivo)
Toxicité pour la reproduction:	: Non tératogène lors d'expériences effectuées sur des animaux.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

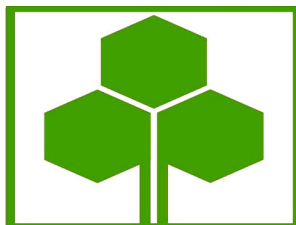
Effets écotoxiques :	Pour le Captane: : Très toxique pour les organismes aquatiques (poissons, algues). Faible toxicité lors d'usage réel
DL50 Oiseaux (caille japonaise) (mg/kg)	: > 2000
Persistance - dégradabilité	: Le produit est facilement biodégradable.
Mobilité :	: Le produit ne s'infiltré pas dans les eaux du sol.
Potentiel de bio-accumulation	Pour le Captane: : Ne provoque pas de bioaccumulation dans les organismes aquatiques.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets	: Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts.
Emballage souillé:	: Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Page : 4 / 7

MAKHTESHIM AGAN France 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX
Tél: +33(0)141 90 16 96 - Fax: +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MERPAN SC

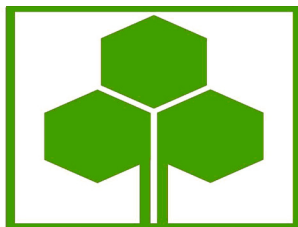
Edition révisée N° : 5

Date : 10 / 8 / 2010

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2010

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information générale	: Le produit est soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA
No UN	: 3082
Transport terrestre	
Classement ADR/RID	
Désignation officielle de transport	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
N° I.D.	: 90
- Classe ADR	: 9
- Groupe d'emballage ADR	: III
Etiquetage ADR/RID	: 9 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.18 de l'ADR-(applicable à compter du 01/01/2009-obligatoire à compter du 01/07/2009)
Transport par mer	
- Code OMI-IMDG	
Désignation officielle de transport	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
- Classe OMI	: 9
Groupe d'emballage OMI	: III
- Polluant marin-IMDG	: Polluant marin selon amendement de l'IMDG 2009 (applicable à compter du 01/01/2009-obligatoire à compter du 01/01/2010)
- Fiche Sécurité N°	: F-A, S-F
- Etiquetage OMI-IMDG	: 9 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.1.6 de l'IMDG (applicable à compter du 01/01/2009-obligatoire à compter du 01/01/2010).
Transport aérien	
- OACI/IATA	
Désignation officielle de transport	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Propaquizafof)
- IATA - Classe ou division	: 9
Groupe d'emballage IATA	: III
- Etiquette IATA	: 9 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 7.1.6.3 de l'IATA-obligatoire à partir de 01/01/2009.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MERPAN SC

Edition révisée N° : 5

Date : 10 / 8 / 2010

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2010

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

Mentions obligatoires d'étiquetage

Contient

: Captane

Symbole(s)



Phrase(s) R

: Xn - Nocif

N - Dangereux pour l'environnement

: R36 - Irritant pour les yeux.

R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

: S2 - Conserver hors de portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S23 : Ne pas respirer les aérosols et les vapeurs.

S24/25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Etiquetage exceptionnel:

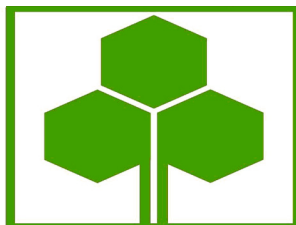
: Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP1-Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Délai de ré-entrée des travailleurs dans la parcelle : respecter un délai de 48 heures après le traitement, conformément à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural

Législation des installations classées pour la Protection de l'Environnement:

: Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement -A-, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

MERPAN SC

Edition révisée N° : 5

Date : 10 / 8 / 2010

Remplace la fiche : 22 / 6 / 2010

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions	: Fongicide.
Liste des phrases R du chapitre 3	: R23 - Toxique par inhalation. R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau. R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. R41 - Risque de lésions oculaires graves. R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Révision	: Sous chapitres révisées- Voir : * Révision - Voir : *

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une manipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document